

On exige une réponse immédiate du Ministère des Affaires Etrangères, qui a déjà reçu plusieurs appels à activer avec urgence toutes les mesures diplomatiques pour protéger le droit à la vie de la jeune femme nigériane Faith Aiworo. Faith en Juillet a été expulsée de l'Italie pour être rapatriée en Nigeria, où elle a été tout de suite emprisonnée, où l'attend une condamnation à la pendaison parce qu'elle s'est défendue légitimement en face à une tentative de viol.

Le Ministère de l'Intérieur italien doit répondre de la grave faute commise par l'expulsion de Faith.

Le gouvernement italien doit planifier un immédiat retour en Italie de cette femme, qui avait déjà fait démarrer une demande d'asile politique.

Les autorités italiennes ont le devoir – établi par l'article 19 de la Charte des droits fondamentaux de l'U.E., mais aussi des articles 2 et 10 de la Constitution – de lui donner le statut de réfugiée ou de lui donner protection humanitaire, parce que il y a le risque de condamnation à mort dans son pays.

Le gouvernement de Nigeria doit arrêter cette atroce condamnation à une femme qui s'est défendue du viol.

On insiste que la réponse doit être immédiate, parce que Faith est injustement en prison à partir de Juillet et depuis 2 ans elle est dans le territoire européen obligée à la clandestinité à cause de l'injustice des Lois européennes sur l'immigration.